VILLE du FOUSSERET REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JANVIER 2019

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers En exercice : 19 Présents : 16 Procurations : 0 Votants : 16

PRESENTS

L'an deux mille dix-neuf, le huit janvier, à vingt-heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-et-un décembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

M. LAGARRIGUE Pierre – Mme AMIEL France – MM. BAÑULS Cédric – BOCHEREAU Jean-Marie – BOST Romain – Mme CAPOUL Sabine – M. DARAN Jacques – Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole – M. FAUR

Philippe - Mme GOUNOT Cécile - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise -

SENTENAC Danièle.

ABSENT EXCUSE

ABSENTS NON Mme GOUENNOU Stéphanie.

EXCUSES M. GRANIER Frédéric M. MENIER Richard.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. BAÑULS Cédric est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 4 DECEMBRE 2018

M. le Maire évoque les suites données aux délibérations prises au mois de décembre 2018. Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2018.

Le compte rendu de la réunion du 4 décembre 2018 est adopté par 14 VOIX POUR 2 abstentions : M. FAUR - Mme GOUNOT (Absents au conseil municipal du 4 décembre 2018)

2019- 01 : APPROBATION DU PROJET DE RENOVATION DE LA HALLE ET DE SA PLACE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

M. le Maire rappelle à l'assemblée que le projet de rénovation de la halle et de sa place s'inscrit dans la volonté de la municipalité de réhabiliter le centre bourg du Fousseret.

Les activités, commerciales, associatives, festives, sont essentielles à la vie du village et la halle et sa place jouent un rôle majeur à ce titre.

M. le Maire précise que ce projet d'ensemble a été scindé en deux parties, confiées chacune à une maitrise d'œuvre distincte. Pour la halle, Mme FRAUCIEL de l'agence Sol et Cité a été retenue tandis que la place de la halle a été confiée au cabinet Axe Ingénierie dirigé par M. RODRIGUEZ. La logique architecturale veut qu'il soit procédé en premier à la rénovation de la halle avant celle de la place.

M. le Maire indique que Mme Brigitte FRAUCIEL vient de finaliser l'avant-projet définitif pour le projet de réhabilitation de la halle. Ce projet consiste en une rénovation importante de l'édifice, le sol étant entièrement changé. Pour le reste, il s'agit du remaniement de la toiture, de la

remise en peinture de l'ensemble de l'édifice, de sa mise en accessibilité et de la mise aux normes électriques et d'éclairage.

En ce qui concerne le matériau pour le sol de la halle, l'architecte propose un choix à partir d'échantillons présentés en séance. M. le Maire ajoute que ce choix doit s'harmoniser avec celui des trottoirs, travaux intégrés dans le dossier « place de la halle ». Il a été proposé de retenir le montant du sol en porphyre, pour l'estimation du projet, dans l'attente d'un choix de revêtement définitif.

En raison des contraintes d'utilisation de la halle, M. le Maire souhaite que les travaux de la halle soient entrepris dès le mois d'avril 2019 pour qu'ils soient terminés avant la fête locale, en juillet 2019.

Pour le respect du calendrier, il convient d'approuver le projet en conseil municipal en ce début janvier 2019, afin de déposer la demande de subvention DETR avant le 15 janvier 2019 auprès de la sous-préfecture.

M. le Maire indique qu'une réunion d'information ouverte aux commerçants et associations concernés a permis, le 22 novembre 2018, de présenter les grandes lignes du projet ainsi que son calendrier.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'avant-projet définitif de rénovation de la halle établi par Mme FRAUCIEL de l'agence Sol et Cité, d'un montant de 189 255, $46~\rm EHT$, d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à demander des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

M. le Maire évoque ensuite le projet de rénovation de la place de la halle, confié au bureau d'études Axe Ingénierie et établi en collaboration avec l'agence Sol et Cité.

Après plusieurs mois de travail, M. RODRIGUEZ le responsable d'Axe Ingénierie vient de transmettre un avant-projet. Cet avant-projet a été présenté lors d'une réunion de travail le vendredi 4 janvier 2019, à 18h00, en salle du conseil municipal.

Ce dossier comprend un descriptif complet des travaux ainsi qu'une estimation de ces derniers.

Les grandes lignes du projet sont :

- réfection qualitative des revêtements de surface (voirie, place et trottoirs) et signalisations, verticale et horizontale.
- mise en conformité des trottoirs et de l'accessibilité aux commerces.
- mise en valeur de la halle rénovée.
- préservation du stationnement disponible.

Ce projet répond en effet à plusieurs objectifs complémentaires et doit s'articuler de manière harmonieuse avec le projet de rénovation de la halle. Les travaux seraient conduits à l'issue de la rénovation de la halle en fin 2019 et en 2020, selon l'obtention des financements et autorisations.

Il s'agit d'améliorer le confort d'utilisation de la place du point du vue des commerces, de la vie associative, mais aussi des piétons et des automobilistes.

Le bureau d'études a veillé répondre à ces exigences au meilleur prix.

Ce projet s'articulant étroitement avec la rénovation de la halle, il est proposé à l'assemblée d'établir des demandes de subvention conjointes pour ces deux projets. Le Conseil départemental a été sollicité pour accompagner la commune dans l'élaboration d'un plan de financement.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver l'avant-projet définitif de rénovation de la place de la halle établi par le bureau d'études Axe Ingénierie, d'un montant de 421 246, 60 € HT, d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à demander des subventions auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

M. le Maire propose de fractionner les travaux de place de la halle, voirie et trottoirs, sur deux années, 2019 et 2020, afin d'en faciliter le financement et la réalisation. Il propose enfin qu'une demande de subvention soit déposée pour un tranche conditionnelle de travaux de continuité piétonne jusqu'à la médiathèque d'un montant de $62\,780,\,00\,\mathrm{C}\,\mathrm{HT}$.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-02: AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif 2019, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2019, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2018 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, à savoir :

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts en 2018 (BP+DM+RAR 2017)	Montant autorisé avant le vote du BP 2019
20 - Immobilisations Incorporelles	96 480.00	24 120,00
21 - Immobilisations Corporelles	1 172 369.28	293 092.32
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00

DOCCIED ADOPTE A L/UNIANIMITE	
DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE	

2019- 03 : ACQUISITION DE MOBILIER DE CANTINE ET DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Le Maire fait part d'un projet d'acquisition de mobilier de cantine, adapté aux enfants, en partenariat avec les équipes du service « enfance et jeunesse » de la communauté de communes.

L'objectif est d'acquérir des tables dont la hauteur s'adapte à la taille des enfants et dont la forme arrondie facilite la convivialité et l'autonomie des enfants.

Il propose à l'assemblée d'approuver ce devis d'un montant de 4 859, 44 € et de l'autoriser à demander une subvention auprès du Conseil départemental de Haute-Garonne.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2019-04: DEMANDE DE SUBVENTION D'UN PARTICULIER

Monsieur Le Maire a reçu Mme Nadine MIEGEMOLLE car cette dernière souhaite poursuivre une formation FIMO pour travailler dans le transport de voyageurs après avoir obtenu le permis D transport en commun.

Elle recherche un financement pour cette formation qui coute environ 2 500 € et sollicite la municipalité en ce sens.

Les conseillers municipaux notent que le conseil municipal n'a pas, a priori, à financer les formations professionnelles des demandeurs d'emploi de la commune. De plus, ce particulier n'a pas pour objectif de travailler pour la commune à la suite de cette formation.

Les élus pointent le risque de créer un précédent en attribuant une subvention dans ce cadre.

M. le Maire consulte l'assemblée sur l'opportunité d'attribuer ou non une subvention à Mme Nadine MIEGEMOLLE.

DOSSIER REJETE PAR 15 VOIX CONTRE ET UNE ABSTENTION (MME SCHOCRON)

INFORMATIONS DIVERSES

<u>Vœux</u>: M. le Maire adresse ses meilleurs vœux à l'assemblée pour cette année 2019 et rappelle que les vœux à la population auront lieu le vendredi 18 janvier 2019, à 19h00, au marché couvert.

<u>Plan local d'urbanisme</u>: M. le Maire informe de l'avancée du dossier de modification du plan local d'urbanisme. Une première rencontre fin décembre avec le groupement ASUP et l'ATD a permis de lancer la procédure et de bien en définir les contours et le calendrier.

<u>Personnel</u>: M. le Maire a établi le tableau des indemnités dans le cadre du nouveau régime indemnitaire, le RIFSEEP. Chaque agent a été destinataire de l'évolution de son régime indemnitaire. Par ailleurs, au mois de janvier 2019 débute la mise en œuvre du prélèvement à la source, sur les feuilles de paie des agents, de l'impôt sur le revenu.

<u>Cahier de doléances</u>: Afin d'accompagner la remontée des demandes issues du mouvement des gilets jaunes, un cahier de doléances a été ouvert en mairie au mois de décembre. À l'issue de la période de consultation, il sera transmis à l'Association des Maires de France.

<u>Facturation cantine et ALAE</u>: Les services de la communauté de communes et de la mairie sont parvenus, avant les fêtes, à éditer les factures des mois de septembre, octobre et Toussaint pour la cantine, l'ALAE et l'ALSH. En janvier 2019, les factures correspondant aux mois de novembre et décembre seront transmises aux familles. Par la suite, la facturation mensuelle reprendra son cours normal.

<u>Internet haut débit :</u> M. le Maire fait part à l'assemblée de l'avancée des projets de déploiement de l'internet haut débit dans la commune. En fait, le Fousseret a été retenu pour accueillir un nœud de raccordement optique (NRO). Ce bâtiment technique qui ressemble à un transformateur sera situé entre les écoles et le collège, dans l'espace public, et sera le point de départ du réseau de fibre optique desservant l'ensemble des adresses du village : logements privés, bâtiments publics, entreprises, etc... L'arrivée de la fibre optique au Fousseret est prévue vers 2021-2022. Dans les mois à venir, les élus et la population seront informés de l'avancée de ce projet essentiel au développement du territoire.

<u>Ecole élémentaire</u>: M. le Maire dit avoir été informé par l'inspecteur de l'éducation nationale du risque de fermeture d'une classe au 1^{er} septembre 2019, ce qui porterait le nombre de classes à six, dans cette éventualité. Cette décision définitive sera prise en fin d'année scolaire.

<u>Travaux</u>: M. le Maire annonce le lancement des travaux d'isolation du plafond de la petite salle du Picon le jeudi 31 janvier 2019. Les travaux doivent durer trois semaines. L'isolation des combles de la Poste devrait être faite en février aussi.

<u>SMEA</u>: M. le Maire a été informé par le SMEA de la mise en étude, en 2019, de la programmation de la future station d'épuration. Ce projet est majeur pour le développement urbain de la commune.

<u>Participation citoyenne</u>: M. le Maire annonce avoir reçu l'adjudant Vasseur responsable de la brigade de gendarmerie de Cazères au sujet du dispositif participation citoyenne. Elle est à la disposition de la commune pour organiser une réunion avec diffusion d'une vidéo à des personnes intéressées pour être référents de ce dispositif. Il s'agit donc désormais de trouver ces personnes. M. le Maire invite les élus à en parler aux personnes de leur entourage. La logique serait de couvrir les principaux quartiers du village.

<u>Médiathèque</u>: M. le Maire fait part du rapport d'activité de la médiathèque et du service culturel établi par Mme Lacan. Il évoque l'affluence importante pour le cinéma en ce début 2019 et dit espérer, dans les prochains mois, une évolution favorable de la fréquentation de la grande salle. Mme AMIEL précise que la programmation a vocation à s'adapter aux attentes du public et ajoute que davantage de spectacles de théâtre et de musique classique seront proposés.

<u>Lac piscicole</u>: M. le Maire annonce la réception du rapport terminal de l'étude de faisabilité du lac piscicole, établi par la CACG. M. le Maire souhaite diffuser largement ce document pour recueillir l'avis de chacun sur ses conclusions.

<u>Cloches</u>: M. le Maire informe l'assemblée de la réparation par l'entreprise BODET des cloches de l'église.

<u>Marché couvert</u>: M. le Maire annonce la nécessité de finaliser une convention d'utilisation du marché couvert en raison de la hausse de sa fréquentation. Il propose à plusieurs élus de faire une réunion de travail en ce sens.

<u>Laïcité</u>: M. le Maire dit avoir donné son accord à l'inscription sculptée du mot laïcité en complément de la devise républicaine « Liberté Egalité Fraternité », dans le hall d'entrée de la mairie.

QUESTIONS DIVERSES

<u>Producteurs locaux :</u> Mme CAPOUL informe l'assemblée de la possibilité offerte à la cantine scolaire de s'approvisionner auprès du groupement local d'agriculteurs « Produit sur son 31 », dans un objectif de qualité alimentaire et de circuit court.

La séance est levée à 22h20.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	
MME GOUENNOU STEPHANIE	ABSENTE NON EXCUSEE
MME GOUNOT CECILE	
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT NON EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. MENIER RICHARD	ABSENT NON EXCUSE
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELE	